GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE NAVARRE-COTE BASQUE

CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE

Etablissement support

SERVICE SECURITE

13 avenue de l'Interne Jacques Loëb

64109 BAYONNE Cedex

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

(CCTP du 25/09/2026)

MISSIONS PERMANENTES ET OCCASIONNELLES DE SURVEILLANCE POUR LE CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE

Le présent C.C.T.P. comporte 7 pages

I - PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA COTE BASQUE (CHCB) ET DE SON EQUIPE SECURITE

A - Présentation du CHCB :

Le Centre Hospitalier de la Cote Basque (ci-après CHCB) est composé de plusieurs sites.

HOPITAL SAINT-LEON (site principal)
13 avenue de l'interne Jacques Loëb
64100 BAYONNE

CAM DE PRATS (composé de 5 bâtiments)
Bâtiments : Bellevue, Goxoki, Arrayades, Blanchisserie, Cuisine Centrale
Avenue de Cam de Prats
64100 BAYONNE

EHPAD DU PRISSE
7 Chemin d'IBOS
64100 BAYONNE

FOYER LORMAND (1 bâtiment)
Chemin Abbé Cestac
64100 BAYONNE

INSTITUT DE FORMATION DES SOINS INFIRMIERS (1 bâtiment)
3 Avenue Jean Darrigrand
64100 BAYONNE

SAINT-JEAN DE LUZ (3 bâtiments)
Bâtiments : U.S.A, EGUSKIA, UDAZKENA
RN 10
64500 SAINT-JEAN DE LUZ

B - Equipe de sécurité du CHCB :

L'équipe du CHCB est basée sur le site principal de Saint-Léon et n'est dédiée qu'à ce site.
Elle est composée d'un chef de service SSIAP 3, 9 agents SSIAP 2, 9 agents SSIAP 1.

Les missions dédiées à l'équipe sont :

- Tenue de la main courante, inventaire journalier du matériel
- Intervention sur détection incendie/feu
- Intervention sur DZ
- Intervention sur personne bloquée dans un ascenseur
- Action de formation (cours et préparation)
- Rondes sur le site principal et sur le site de Cam de Prats
- Tenue des registres de sécurité et autres carnets de suivi
- Assistance au chantier (essai, mis hors service…)
- Établissement des permis feu et surveillance des petits travaux
- Accompagnement des sociétés extérieures (maintenance, visites de commission de sécurité…)
- Intervention pour stationnement gênant
- Intervention sur personne agressive
- Réalisation des essais DAS
- Suivi et maintenance des matériels incendie (PCF, CCF, extincteurs, désenfumage, BAES…)
- Entrainement du service sécurité.
- Missions diverses (nids de guêpes, fuites d'eau, objets menaçant de tomber, brancardage…)

II – DESCRIPTION DES MISSIONS

La consultation n'est pas allotie. Elle comprend trois éléments.

La consultation se décline en plusieurs missions de surveillance ou de renfort :

I. Mission permanente de surveillance du service d'accueil des urgences

II. Mission de surveillance temporaire des sites annexes (Site de Cam de Prats, Foyer Lormand, Site Saint-Jean de Luz, site de l'IFSI et site du Prissé).

III. Renfort ponctuel de l'équipe sécurité

Elément 1 : Missions PERMANENTES de surveillance au service des Urgences

QUALIFICATION DE L'AGENT ET AMPLITUDE HORAIRE :

AGENT ADS/SSIAP 1
Vacation : 12H00 soit 19H00 / 07H00 et 7JS/7

MISSIONS DE L'AGENT :

- Prise de poste à 19h00 (prise de consignes, matériel et main courante au PC sécurité
- Vérification des accès N° 1, 2 et 3 (voir plan joint ANNEXE 1)

 N° 1 = patients couchés (fermé par l'IAO de 19h00 à 08h00)
 N° 2 = patient debout (fermé par l'accueil de 19h00 à 08h00)
 N° 3 = accès Ext URGENCES PEDIATRIE (fermé H24, accès MATERNITE / PEDIATRIE par Accueil Adultes)

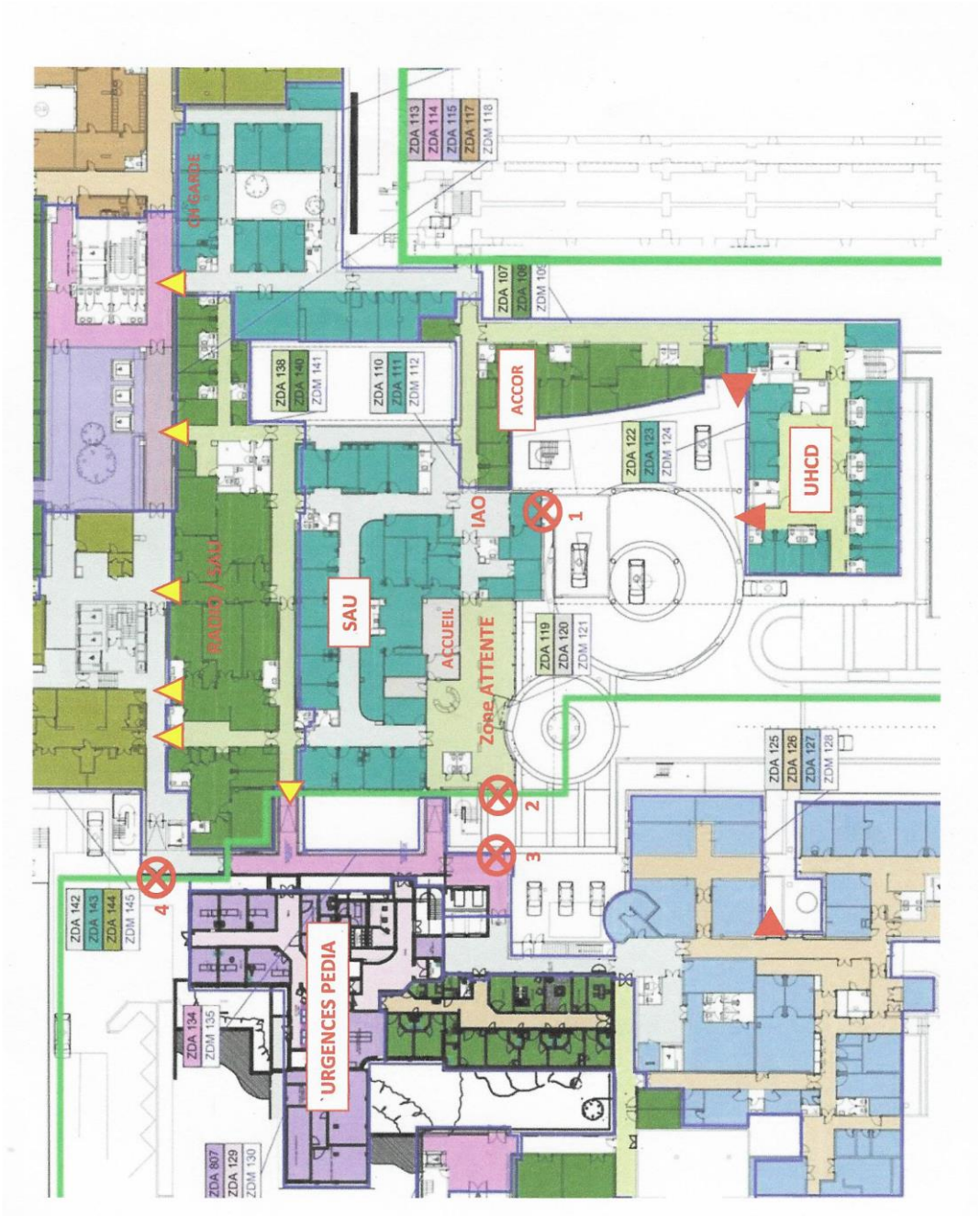
- Présence prioritaire en salle d'attente avec présence de patients
- Aide au filtrage suite à la présentation de tout public vers l'accueil (ouverture faite par l'accueil sur questionnement simple
- Arrivée secours sur patients couchés => se mettre en relation avec l'IAO jusqu'au transfert de patient en intérieur du service des Urgences
- Après 21h00 vérification de la fermeture automatique de l'accès N° 4
- L'agent véhiculé sera projetable sur demande du PC sécurité, du cadre technique, du Directeur de garde sur les de CAM DE PRATS, FOYER LORMAND, IFSI et LE PRISSE, pour des interventions diverses.

  - En fonction de l'activité, ronde extérieure et vérification des accès UHCD, côté Chambre mortuaire et l'accès N° 3

  - Fermeture et verrouillage des PCF contour Service des Urgences à partir de 00h00
- Rendre compte au PC sécurité d'une demande d'intervention possible à l'intérieur du service des Urgences et de l'UHCD

- Fin de service à 07h00 (retour et compte rendu de garde au PC sécurité).

ANNEXE 1



PENDANT SON SERVICE

- Rendre compte de toute anomalie et fait marquant au PC sécurité et remplir la main courante.
- Attention particulière aux entrées multiples et aux personnes qui ne se présentent pas à l'accueil.
- Attention particulière des personnes en direction des URGENCES PEDIATRIQUES ET MATERNITE (après passage obligatoire accueil).
- En fonction de l'activité, rondes régulières à l'intérieur du service des Urgences et UHCD.
- Intervention en cas d'altercation ou agression (physique ou verbale) d'un patient.
- Effectuer ou faire effectuer par le PC sécurité des demandes de forces de l'ordre.

MOYENS ET MATERIELS MIS A DISPOSITION PAR LE CHCB :

1 radio et un DECT par le PC sécurité.

NOTA : L'ensemble de ces consignes peut être évolutif en fonction d'une demande particulière d'un administrateur de garde, du cadre technique de garde ou du chargé de sécurité. Dans tous les cas ces missions devront être justifiées sur la main courante.

Elément : 2 Mission de surveillance temporaire des sites annexes

QUALIFICATIONS DE L'AGENT ET AMPLITUDE HORAIRE :

AGENT ADS/SSIAP 1
Vacation : 5H00 soit 21H00-2H00 et 7JS/7

MISSIONS DE L'AGENT :

La mission consiste à effectuer des rondes de surveillance des bâtiments, sur les différents sites du CHCB (sauf le site de Saint-Léon), sous formes de rondes régulières dans le créneau horaire de 21h00 à 2h00 du matin, 7js/7 et par un agent qualifié CQP/ASP/SSIAP1.

De 21h00 à 22h00, il est demandé que l'agent de sureté soit présent sur le site de CAM DE PRATS.

Pour tous les sites, une seule ronde sera effectuée sur chaque site de 22h00 à 02h00.

DETAIL DE LA RONDE SUR LE SITE DE CAM DE PRATS de 21h00 à 22h00

Vérification de la fermeture des portes et fenêtres de l'ensemble des bâtiments (BELLEVUE, GOXOKI, ARGIA, ARRAYADES, CUISINE CENTRALE et BLANCHISSERIE)
Vérification visuelle de l'état extérieur des portes et des fenêtres ainsi que leur bonne fermeture au toucher (pour les fenêtres accessibles).

Contrôle des aires de stationnement :
L'agent fera le tour de toutes les aires de stationnement de chaque site, en vérifiant les abords (état des clôtures, des murs d'enceinte…) ainsi que toute présence de véhicule suspect ou supposé abandonné.
Il signalera les véhicules mal stationnés et pouvant gêner la circulation sur le site ou bloquer des accès pour les secours.
Les éventuels squatteurs seront raccompagnés à l'extérieur du site.

Incidents techniques extérieurs :
Les incidents techniques tels que les pannes d'éclairage extérieur, les dysfonctionnements de barrières automatiques, portes cassées, fenêtres cassées…seront signalés au PC sécurité qui lui-même préviendra les services techniques.

Contrôle de l'état des centrales incendie :
Au départ de chaque ronde, l'agent informera de sa présence au poste de soins. Il constatera l'état des centrales incendie et notera les voyants allumés et/ou les défauts inscrits sur l'écran de signalisation.

Rappel : l'agent de sécurité ne fait que relever des informations, la gestion des alarmes feu reste entièrement dédiée aux agents soignants qui appliqueront les consignes habituelles. Cependant en cas

d'alarme feu pendant la présence du rondier sur le site concerné, ce dernier pourra faire la levée de doute et intervenir en cas de réel feu.

Une formation sur l'ensemble des matériels incendie des différents bâtiments de CAM DE PRATS, sera dispensée par le Chargé de sécurité en charge des sites extérieurs.

DETAIL DES RONDES SUR LES SITES EXTERIEURS de 22h00 à 02h00

Vérification de la fermeture des portes et fenêtres de l'ensemble des bâtiments (IFSI, Foyer Lormand, Saint-Jean de Luz et Le Prissé) :
Vérification visuelle de l'état extérieur des portes et des fenêtres ainsi que leur bonne fermeture au toucher (pour les fenêtres accessibles).

Contrôle des aires de stationnement :
L'agent fera le tour de toutes les aires de stationnement de chaque site, en vérifiant les abords (état des clôtures, des murs d'enceinte…) ainsi que toute présence de véhicule suspect ou supposé abandonné.
Il signalera les véhicules mal stationnés et pouvant gêner la circulation sur le site ou bloquer des accès pour les secours.
Les éventuels squatteurs seront raccompagnés à l'extérieur du site.

Incidents techniques extérieurs :
Les incidents techniques tels que les pannes d'éclairage extérieur, les dysfonctionnements de barrières automatiques, portes cassées, fenêtres cassées…seront signalés au PC sécurité qui lui-même préviendra les services techniques.

Contrôle de l'état des centrales incendie :
Au départ de chaque ronde, l'agent informera de sa présence au poste de soins. Il constatera l'état des centrales incendie et notera les voyants allumés et/ou les défauts inscrits sur l'écran de signalisation.

Rappel : l'agent de sécurité ne fait que relever des informations, la gestion des alarmes feu reste entièrement dédiée aux agents soignants qui appliqueront les consignes habituelles. Cependant en cas d'alarme feu pendant la présence du rondier sur le site concerné, ce dernier pourra faire la levée de doute et intervenir en cas de réel feu.

Une formation sur l'ensemble des matériels incendie des différents sites sera dispensée par l'équipe de sécurité à tous les agents de gardiennage susceptibles d'intervenir.

Compte-rendu d'intervention :
A chaque prise de poste (21h00), l'agent de sécurité se présentera au PC sécurité de Saint-Léon ainsi qu'à chaque départ (2h00) pour renseigner la main courante. Pour toute situation problématique ou toute situation anormale, l'agent de gardiennage contactera le PC sécurité au n° suivant : 05 59 44 40 44.

MOYENS ET MATERIELS MIS A DISPOSITION PAR LE TITULAIRE :

Le titulaire sera propriétaire des pointeaux ; il aura la charge des implantations sur les différents sites et garantira la maintenance de son matériel.

Le titulaire devra détenir les matériels suivants pour la gestion des rondes et interventions :

* 2 véhicules (1 pour l'agent aux urgences et 1 pour l'agent qui effectue les rondes sur les sites extérieurs) et équipés de matériel de première intervention (extincteur, lampe, échelle pliante, trousse de secours à victime…)
* 1 téléphone GSM /PTI
* 1 contrôleur de ronde

NOTA : L'ensemble de ces consignes peut être évolutif en fonction d'une demande particulière d'un administrateur de garde, du cadre technique de garde ou du chargé de sécurité. Dans tous les cas ces missions devront être justifiées sur la main courante.

Elément 3 : Missions occasionnelles de renfort de l'équipe sécurité et renforts fêtes de BAYONNE

DESCRIPTION DES MISSIONS :

Renfort de l'équipe de sécurité sur le site de Saint-Léon :
Lors d'un appel du PC sécurité au titulaire du marché, un délai de réactivité de maximum 1h00 est exigé pour mettre l'agent ou les agent(s) en renfort sur le site de Saint-Léon.
Un ou des agents pourront éventuellement venir renforcer l'équipe de sécurité en cas d'évènement(s) inopiné(s) sur Saint-Léon (fuite d'eau importante, personne agressive et difficilement maîtrisable en attendant les forces de police, en cas de départ de feu, en cas d'intrusion, en cas de plan blanc ou plan ORSEC…).
L'agent ou les agents devront être joignables par téléphone GSM, RADIO du PC sécurité et DECT
Le délai de déplacement entre les sites les plus éloignés sera de maximum 30 minutes en cas de demande d'intervention.

Renfort fêtes de BAYONNE : 5 agents et une équipe cynotechnique (1 agent +chien), seront spécialement dédiés pour l'évènement.

III – QUALIFICATIONS ET DIPLOMES DEMANDES AU CANDIDAT

Pour les éléments 1 et 2 : agent qualifié ADS (sans chien) et SSIAP1.

Pour l'élément 3 : agents qualifiés ADS et 1 agent ADS Cynotechnique

Le candidat devra fournir l'ensemble des diplômes et recyclages (en cours de validité), des agents susceptibles d'effectuer l'ensemble des prestations y compris pour les sous-traitants qu'il pourrait employer.

Il devra détenir une chartre qualité établie qu'il transmettra au CHCB.

Le contrôle et le suivi des agents devront être effectués par un encadrant de la société titulaire du SIAPP3.

Le titulaire devra pouvoir répondre à des formations spécifiques telles que Plan Blanc ou Plan ORSEC.

La société devra avoir des agents connaissant parfaitement le département et notamment la ville de Bayonne en périodes festives et non festives.